

## INFOS PRATIQUES

### NUMÉROS D'URGENCE :

**17** : police secours – **18** : pompiers – **15** : SAMU

**112** : numéro d'appel d'urgence en Europe

**114** : pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler

**3919** : Violence Femmes Info

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

**04 69 66 92 00** : Service TCL – Prévention de la délinquance

### UMAP, une application GRATUITE pour les victimes de harcèlement ou d'agressions

L'application UMAP vous permet d'être localisé.e par vos proches dans tous vos déplacements. De plus, sur le réseau TCL, vous pourrez trouver refuge dans les 5 agences TCL et les 400 bus des lignes C.

**D'ici fin 2024, les 1000 bus du réseau ainsi que tous les agents TCL seront formés à l'accueil des personnes en détresse.**

UMAP est à télécharger sur GOOGLE PLAY ou APP STORE.

### MA SÉCURITÉ, l'application mobile du Ministère de l'Intérieur

Disponible **gratuitement** sur les plateformes de téléchargement, cette application, qui permet de **faciliter les échanges** avec la **gendarmerie** et la **police**, accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins.

### TCL PREND EN CHARGE VOTRE TAXI DE RETOUR\*

Urgences > Domicile

Vous pouvez contacter le 04 72 10 86 86 - 24h/24, 7j/7.

\*Conditions : Un agent TCL a déclaré l'incident auprès de nos services. La prise en charge s'effectuera dans le périmètre de la Métropole de Lyon.

# AIDE AUX VICTIMES

## EN CAS D'AGRESSION SUR LE RÉSEAU TCL



tcl.fr |   

 Appli TCL

 Allô TCL : 04 26 10 12 12  
*(prix d'un appel local)*

# TCL

tcl.fr |   

 Appli TCL

 Allô TCL : 04 26 10 12 12  
*(prix d'un appel local)*

# TCL

## VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE

- Coups et blessures
- Harcèlements sexuels ou agressions sexuelles
- Violences verbales
- Vols...

## BONS RÉFLEXES

### DÉPOSER PLAINTE

Je peux déposer plainte dans n'importe quel service de police ou de gendarmerie.

Je peux aussi m'adresser directement au Procureur de la République, par simple lettre au tribunal de grande instance du lieu de l'infraction. Renseignez-vous sur : [www.justice.fr/fiche/porter-plainte](http://www.justice.fr/fiche/porter-plainte)

- Pour vous guider dans vos démarches : page signalement sur le site [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)



## POUR VOUS AIDER, DES PROFESSIONNELS ...

Écoute / Information sur les droits des victimes /  
Accompagnement juridique / Soutien psychologique

### DU RÉSEAU TCL

**Service Prévention de la délinquance – 04 69 66 92 00**

Pour vous guider dans vos démarches

### DES ASSOCIATIONS

Les entretiens sont confidentiels et gratuits

**VIFFIL – 04 78 85 76 47 – [viffil.association@viffil.com](mailto:viffil.association@viffil.com)**

**LAVI – 04 78 60 20 21 – [lavi2@wanadoo.fr](mailto:lavi2@wanadoo.fr)**

**LE MAS – 04 78 60 00 13 – [infdroitsvictimes@mas-asso.fr](mailto:infdroitsvictimes@mas-asso.fr)**

**FRANCE VICTIMES – 116 006 – [victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr)**  
numéro gratuit, disponible 7j/7, de 9h à 19h

## BON À SAVOIR

- Un mineur peut déposer plainte seul.
- Tout service de police ou de gendarmerie est tenu de recevoir les plaintes.
- La main courante n'est pas une plainte, elle ne permet pas de déclencher une procédure d'enquête et constitue une simple déclaration des faits.